

*Energie – Environnement : chaleur renouvelable*

## **FEDENE : les recommandations de la mission du CGEDD et du CGE<sup>1</sup> sur la chaleur renouvelable doivent être mises en œuvre dès que possible.**

Le CGEDD et le CGE ont publié le 24 septembre dernier les conclusions de leur mission d'évaluation, assortie de recommandations, sur les systèmes d'aides au développement de la chaleur renouvelable existants.

Les conclusions de la mission indiquent clairement que « **compte tenu de son importance dans la consommation énergétique française, stimuler le recours à la chaleur renouvelable paraît être un moyen incontournable de répondre aux engagements pris par le pays dans l'Accord de Paris du 13 décembre 2015. A cette fin, le Fonds chaleur, qui a prouvé son efficacité en dépit de moyens limités, apparaît comme l'outil privilégié** ».

### **La chaleur renouvelable et de récupération, principal levier de la transition énergétique, accumule des retards croissants faute de soutiens cohérents.**

Représentant le premier usage de l'énergie en France (47%), la chaleur est trop souvent absente des débats publics, alors qu'elle constitue le premier enjeu quantitatif de la transition énergétique. Elle est le principal objectif (60%) en matière de verdissement de l'énergie de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et de la Programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE). En effet, sur un objectif total de 8 millions de tep<sup>2</sup> d'énergies renouvelables, la chaleur renouvelable et de récupération représente 4,9 Mtep.

La trajectoire dessinée par les pouvoirs publics à l'occasion de la **PPE de 2015 prévoyait un doublement du Fonds chaleur**. Sa stagnation est à l'origine du retard dans le développement de la chaleur renouvelable et de récupération, principal levier de la transition énergétique. Les récents rapports du CESE, de la Cour des comptes (mars 2018) et la note du Trésor sur les énergies renouvelables thermiques (juin 2018) confirment unanimement les retards pris tout en constatant l'insuffisance financière des dispositifs de soutien qui l'accompagne.

### **La FEDENE alerte les pouvoirs publics sur la nécessité de concentrer les efforts sur le Fonds chaleur.** Elle espère que **les recommandations détaillées, globales et opérationnelles de ce rapport permettront de refonder la politique énergétique et climatique nationale** sur des bases plus en adéquation avec la réalité des besoins et des objectifs.

En particulier, à très court terme, le niveau d'aides apporté par le Fonds chaleur doit être revu pour assurer une attractivité suffisante par rapport aux solutions fossiles, notamment pour les clients des réseaux de chaleur ou du secteur tertiaire, mais aussi pour la valorisation de la chaleur industrielle.

Pour relancer les projets de chaleur renouvelable<sup>3</sup> et de récupération, **la FEDENE recommande de mettre en œuvre rapidement les principales propositions de ce rapport et de donner, à l'occasion du PLF 2019, une impulsion forte par le biais du Fonds chaleur et du Fonds déchets, en les renforçant ainsi qu'en augmentant le niveau d'aides par projet.**

<sup>1</sup> Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et Conseil général de l'économie (CGE)

<sup>2</sup> Tonne équivalent pétrole : unité de mesure de l'énergie

<sup>3</sup> La chaleur renouvelable représente une solution pérenne de création d'emplois locaux non délocalisables et un outil de relance économique vertueux à l'échelon territorial.

*A PROPOS DE LA FEDENE – [www.fedene.fr](http://www.fedene.fr)*

**La FEDENE, Fédération des Services Energie Environnement**, regroupe, à travers six syndicats professionnels spécialisés par métier, 500 entreprises de services centrés sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de la chaleur et de froid renouvelables et de récupération ainsi que le facilities management. Ces services répondent à deux enjeux majeurs de la transition énergétique : la réalisation d'économies d'énergies dans les bâtiments et le développement des énergies renouvelables et de récupération thermiques. Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 11 milliards d'euros, dont la moitié est réalisée en France par des entreprises de toute taille (TPE, PME, ETI, GE). Les adhérents emploient plus de 60 000 salariés et proposent des emplois non délocalisables. En tant que seule organisation professionnelle représentative de la branche des métiers de services à l'énergie, la FEDENE gère les dispositions conventionnelles pour répondre aux évolutions des métiers, législatives et réglementaires et promeut également des actions de formation et sécurité accompagnant ces évolutions.

**La FEDENE est membre fondateur du Club des acteurs la chaleur renouvelable** qui regroupe les principaux organismes professionnels actifs et représentatifs dans ce domaine : AMORCE, AFPG, ATEE, CIBE, ENERPLAN, le SER et Via Seva

**Le SNCU, membre de la FEDENE**, est un syndicat professionnel qui rassemble 90 opérateurs publics et privés, gestionnaires des réseaux de chaleur et de froid, soit plus de 80 % de l'activité sectorielle.

### Contacts presse

Séverine BATY – Responsable communication : [sbaty@fedene.fr](mailto:sbaty@fedene.fr) – 06 81 34 80 2019

Isabelle LAVILLE – Agence Réplique : [ilaville@replique-com.com](mailto:ilaville@replique-com.com) – 06 25 47 18 03